

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



DÉCISION DU MAIRE

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACTIONS CULTURELLES DANS LE CADRE D'UN
JUMELAGE DRAC**

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

VU l'arrêté du Maire n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du Patrimoine,

CONSIDERANT les interventions en milieu scolaire dans le cadre du Jumelage DRAC – Résidences d'artistes 2025-2026,

Le Maire décide de signer une convention d'interventions artistiques avec Acousmatic Théâtre domiciliée 5 Les Buissonnets 27180 Saint Sébastien de Morsent pour des interventions artistiques à l'école Jules Verne de Pont-Audemer entre les mois de janvier et d'avril dans le cadre du jumelage DRAC pour le projet « P'tits bruiteurs et p'tits réels » pour un montant de 14.065,32 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 11 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

